

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Admissions en non-valeur – Budget cuisine

Rapporteur : R. LATIMIER

La trésorière principale a remis un état de sommes dont elle n'a pas pu effectuer le recouvrement, pour des causes diverses :

Année 2005 - 2008 372,18 €

Total : 372,18 €

Se décomposant comme suit :

Créance minime recouvrable	40,30 €
Procès Verbal de carence	145,34 €
Adresse inconnue du débiteur	186,54 €
Total	<u>372,18 €</u>

La trésorière principale demande l'admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 654 : Pertes sur créances irrécouvrables du budget cuisine.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité

➤ APPROUVE cette proposition

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjointe déléguée aux ressources humaines
Marie-Bernadette LE NEVE.